



Consommation d'eau

Le cycle de l'eau est aujourd'hui perturbé par le changement climatique, entraînant une multiplication des épisodes extrêmes en France, comme les sécheresses prolongées et les précipitations irrégulières. Dans ce contexte, le Plan Eau, lancé en mars 2023 par le président de la République, vise à mieux gérer cette ressource et à renforcer la résilience face aux crises de sécheresse.

Dans les équipements accompagnés par les Caf, et notamment dans les Établissements d'Accueil du Jeune Enfant (EAJE), les Accueils de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) et les centres sociaux, des leviers d'action existent pour s'inscrire dans une démarche de sobriété. Des initiatives simples et activables peuvent être mises en place : suivi de la consommation, formation des équipes, nouveaux protocoles de nettoyage...

Le savez-vous ?



- Chaque Français consomme en moyenne 54 m³ d'eau par an. (Notre-environnement.gouv)
- Jusqu'à 700 litres d'eau sont nécessaires pour produire 1 kg de viande de bœuf. (INRAE)
- L'eau représente 72% de la surface de la Terre mais seulement 3% de celle-ci est douce. (Ministère de la transition écologique)

Les idées reçues

✗ **L'eau de pluie ne peut pas être réutilisée dans une crèche**

✓ Un arrêté de 2008 l'interdisait strictement, mais depuis 2024, une nouvelle réglementation autorise son usage pour certains besoins non liés à la consommation humaine, sous réserve de contrôles et d'analyses.

✗ **L'eau en bouteille est forcément plus pure que l'eau du robinet**

✓ En France, l'eau du robinet est le produit alimentaire le plus contrôlé. L'eau en bouteille, quant à elle, peut contenir davantage de minéraux et de fluor, ce qui ne la rend pas nécessairement plus pure.

✗ **La France ne manque pas d'eau**

✓ En été, lorsque la ressource en eau est la plus faible et que les prélèvements en eau sont les plus forts, on relève temporairement et localement des tensions, voire des pénuries sur la ressource.

Par où commencer pour agir efficacement ?



Suivre et contrôler la consommation d'eau de mon équipement

- 1** **Suivre tous les mois sa consommation d'eau :** Relever régulièrement les compteurs d'eau et identifier les principaux postes de consommation (sanitaires, entretien, espaces verts...) pour mieux cibler les actions à mettre en œuvre.
- 2** **Visualiser sa consommation :** Afficher les relevés mensuels sur un tableau de suivi pour analyser les tendances, identifier les périodes de surconsommation et partager les données relevées à tous (personnel comme bénéficiaires).
- 3** **Sensibiliser et impliquer :** Organiser des actions de formation pour que le personnel comprenne et utilise les indicateurs de suivi, afin d'adopter des pratiques plus économies au quotidien.

Pour encore plus d'idées, notamment sur le traitement des eaux usées, consultez la [bibliothèque d'actions](#).

Quelques co-bénéfices d'une meilleure gestion de l'eau



- Des économies réalisées, avec des factures d'eau réduites grâce à une gestion optimisée de sa consommation
- Une dynamique collective renforcée, impliquant les équipes et les bénéficiaires autour de projets pédagogiques liés à l'eau
- Une promotion des gestes d'hygiène comme le lavage des mains qui peut être couplée au message de responsabilité sur l'utilisation rationnelle de l'eau
- Une meilleure prévention des risques sanitaires associés aux problèmes d'eau stagnante
-

Une bonne pratique mise en place dans le réseau

Dans une crèche parisienne, une politique de gestion de l'eau a été mise en place, structurée autour de solutions simples et efficaces, comme l'utilisation de lavettes en microfibres pour le nettoyage, réduisant ainsi la consommation d'eau.

L'autre pilier de cette démarche repose sur la pédagogie : sensibiliser les enfants aux bons réflexes pour ne pas laisser l'eau couler inutilement, tout en formant les professionnels à repérer rapidement les fuites et à réagir efficacement.

Quelques indicateurs pour suivre la bonne avancée de votre démarche



Consommation d'eau mensuelle (m³)



Part de l'eau réutilisée dans la consommation totale



Montant annuel de la facture d'eau



Nombre de sessions de sensibilisation/formation sur l'eau organisées

Des partenaires techniques et financiers pour vous aider



Les CAF peuvent vous soutenir tant sur le plan technique que financier dans la mise en place de votre démarche pour améliorer votre consommation d'eau. Vous trouverez les différentes options de financement proposées par les CAF dans [notre guide dédié](#).

bpifrance propose des solutions de financement, comme le « Prêt Action Climat » ou le « Prêt vert », pour soutenir la transition écologique des petites structures de moins de 50 salariés (TPE, PME). Les projets liés à l'économie de la ressource en eau peuvent bénéficier de cet accompagnement.



Les collectivités territoriales et les associations locales jouent un rôle essentiel dans la promotion d'une gestion plus responsable de l'eau au sein des équipements soutenus par la Caf, notamment à travers le Plan Eau, qui les incite à agir en vue de l'horizon 2030. Elles offrent un soutien tant technique (conseils, formations, ateliers interactifs...) que financier (subventions, aides spécifiques) pour accompagner cette transition.

N'hésitez pas à vous renseigner sur les associations et dispositifs existants près de chez vous pour bénéficier de ces ressources !

Quelques ressources additionnelles pour approfondir vos connaissances sur le sujet

- **Medef :** [Les nouveaux enjeux de l'eau pour les entreprises et les territoires](#)
- **ADEME :** [Eau secours ! Demain, tous à sec ?](#)

- **Réutilisation Eau** : [Récupération de l'eau de pluie : tout savoir sur la nouvelle réglementation 2024](#)
- **ANSES** : [Eau en bouteille ou eau du robinet : bonnes pratiques de consommation](#)
- **Ministère de la transition écologique** : [L'eau en France : ressource et utilisation – Synthèse des connaissances en 2024](#)
- **Info.gouv** : [Les 53 mesures du plan eau](#)
- **Le centre d'information sur l'eau** : [Quels équipements permettent d'économiser l'eau au quotidien ?](#)

Ce que je retiens de la fiche	Les actions que je peux mettre en place au sein de mon équipement